



Eolien, les présidents des 4 Départements de l'ex Poitou-Charentes veulent plus d'équité et de concertation

lundi 2 décembre 2019, par [lpe](#)

Lundi 2 décembre 2019, les Présidents et élus des quatre Départements de l'ex-région Poitou-Charentes se sont réunis à Nanteuil-en-Vallée au sujet du développement de l'éolien sur leur territoire. Face à la multiplication des nouveaux parcs et en l'absence d'un cadre réglementaire précis régissant la répartition territoriale et la concertation locale, ils ont exprimé la déclaration suivante.

"Les représentants des Conseils départementaux de la Charente, de la Charente-Maritime, des Deux-Sèvres et de la Vienne partagent la volonté de participer aux efforts collectifs nationaux et internationaux de lutte contre le changement climatique par la maîtrise des émissions de gaz à effet de serre, via la diminution des consommations énergétiques et le développement des énergies renouvelables.

*Ils constatent que **le territoire de l'ex Poitou-Charentes produit 91% de l'énergie éolienne de la Région Nouvelle-Aquitaine**, qui doit encore multiplier par quatre sa production d'ici 2030 et par huit d'ici 2050, pour répondre aux objectifs nationaux relayés par le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET). Ces chiffres témoignent d'un fort déséquilibre territorial au sein de la région Nouvelle-Aquitaine sur le développement de l'éolien.*

Ils alertent sur le niveau de saturation des habitants au vu de la multiplication des projets sur leur territoire et la nécessité d'une réflexion globale intégrant une véritable concertation avec les élus et les habitants concernés sur la pertinence et la cohérence du développement de l'éolien. Le développement éolien ne doit pas dégrader la qualité de vie des habitants ni nuire aux autres axes de développement économique, en particulier touristique.

Ils considèrent que le développement éolien doit respecter les principes d'éthique et de déontologie suivants, pour un aménagement équilibré des territoires :

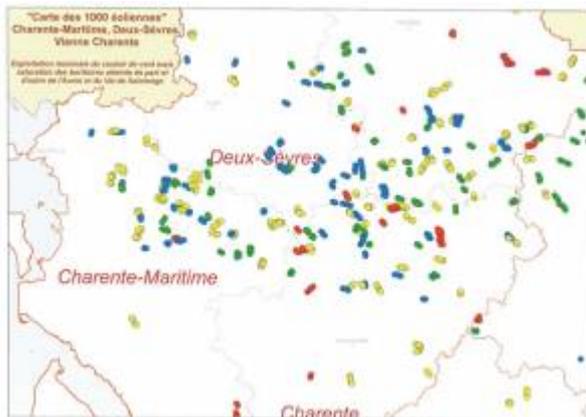
- l'équité entre les populations,
- la concertation et l'acceptation locale,
- le respect du patrimoine et du cadre de vie.

Ils demandent la mise en place d'un Schéma Départemental de l'Eolien co-construit au sein d'une instance de concertation dédiée. Ce schéma sera à intégrer au cadre législatif pour remettre l'échelle départementale au cœur du système décisionnel et lui donner une valeur juridique opposable."

Interrogé à de maintes reprises sur le peu d'éoliennes en ex-Aquitaine, le Président de la Région Alain Rousset a toujours défendu l'absence de conditions favorables (vent) sur les territoires concernés. Cette déclaration collégiale des présidents de Départements qui produisent 91% de l'énergie éolienne de la région vient sans doute aussi rappeler cet état de fait.

Situation du développement de l'éolien au 30/06/2019 dans les départements de l'Ex-Poitou-Charentes

En service	Autorisés	En instruction	Total
Deux-Sèvres : 165 éoliennes - 361 MW	71 éoliennes - 192 MW	72 éoliennes - 264 MW	Total : 308 éoliennes - 817 MW
Vienne : 103 éoliennes - 224 MW	133 éoliennes - 394 MW	130 éoliennes - 455 MW	Total : 366 éoliennes - 1073 MW
Charente-Maritime : 81 éoliennes - 163 MW	67 éoliennes - 181 MW	112 éoliennes - 370 MW	Total : 260 éoliennes - 714 MW
Charente : 69 éoliennes - 143 MW	82 éoliennes - 237 MW	112 éoliennes - 342 MW	Total : 263 éoliennes - 722 MW



Crédits photo : Département de la Charente-Maritime-MTD-2019. De gauche à droite : Lionel QUILLET, Vice-Président du Département de la Charente Maritime, Alain PICHON, Vice-Président en charge de l'Environnement pour le Département de la Vienne, Gilbert FAVREAU, Président du Département des Deux-Sèvres, Bruno BELIN, Président du Département de la Vienne, François BONNEAU, Président du Département de la Charente et Didier VILLAT, Maire de Nanteuil-en-Vallée